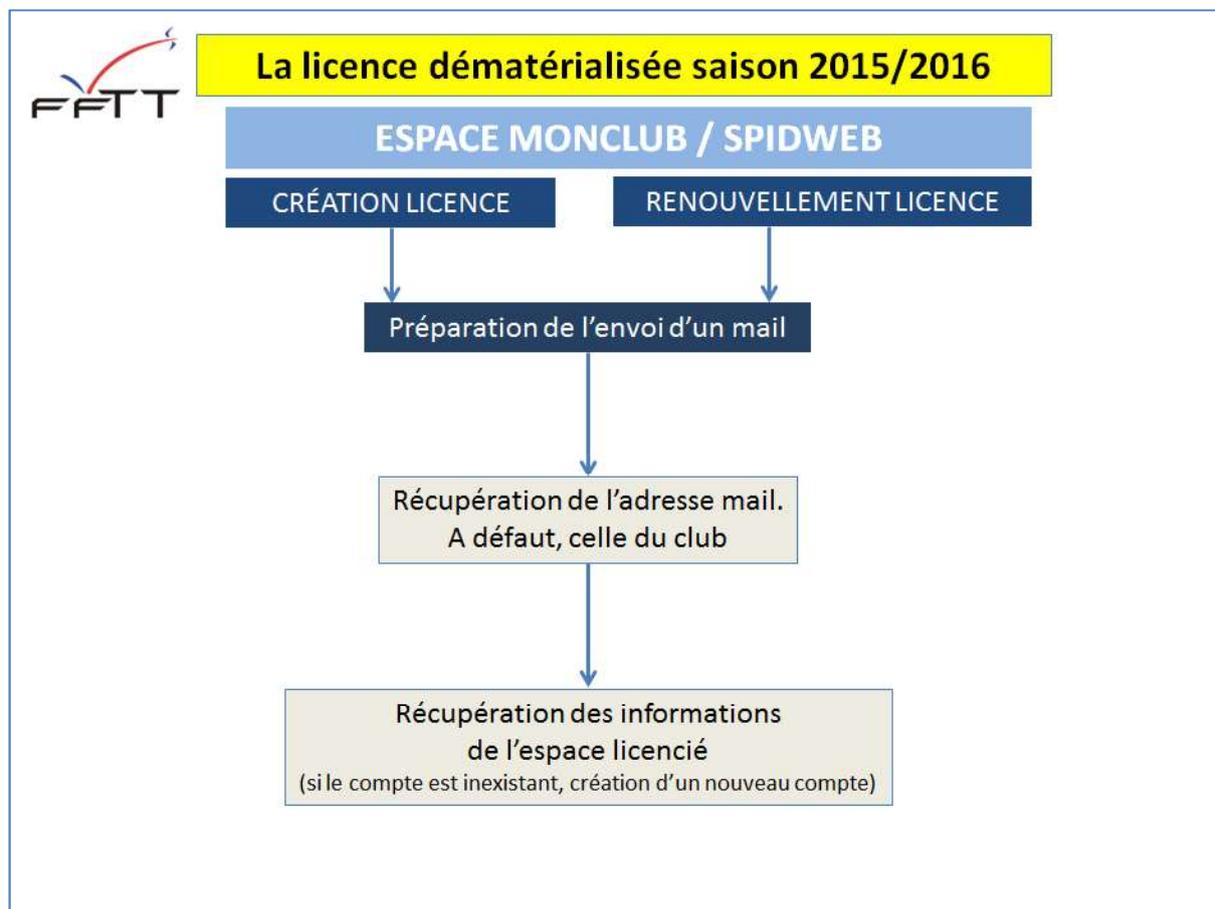


La licence dématérialisée





La licence dématérialisée saison 2015/2016

Envoi d'un mail de
notification au licencié
(ou à défaut au club)

 **ATTESTATION DE LICENCE**

Le Président de la Fédération Française de Tennis de Table est heureux de vous accueillir parmi les licenciés de la saison 2015/2016.

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger votre attestation de licence en cliquant sur le lien ci-dessous :
[Mon attestation de licence](#)

Vous pouvez dès maintenant accéder à votre espace licencié afin de consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Vous pouvez également y déposer votre photo.

Pour y accéder, rendez-vous sur l'espace licencié :
[Cliquez ici pour accéder à votre espace licencié](#)
Votre identifiant est : 7512641
Votre mot de passe est : xxxxxxxxxxx

Réservez toutes les informations de la FFTT sur le site <http://www.fft.com>.

Vous pouvez prendre connaissance des conditions d'assurance ainsi que des possibilités de garanties complémentaires en cliquant sur le lien ci-dessous :
[Assurances F.F.T.T.](#)

Nous vous souhaitons une excellente saison pingale.



La licence dématérialisée saison 2015/2016



ATTESTATION DE LICENCE

Le Président de la Fédération Française de Tennis de Table est heureux de vous accueillir parmi les licenciés de la saison 2015/2016

Vous pouvez d'ores et déjà télécharger votre attestation de licence en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Mon attestation de licence](#)

Vous pouvez dès maintenant accéder à votre espace licencié afin de consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Vous pourrez également y déposer votre photo.

Pour y accéder, rendez vous sur l'espace licencié :

<http://www.fft.com/espacelicencie>

Votre identifiant est : 7513541

Votre mot de passe est : xxxxxxxxxxxx

Retrouvez toutes les informations de la FFTT sur le site <http://www.fft.com>

Vous pouvez prendre connaissance des conditions d'assurance ainsi que des possibilités de garanties complémentaires en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Assurance Fédérale](#)

Nous vous souhaitons une excellente saison pongiste.



La licence dématérialisée saison 2015/2016

En cliquant sur le lien, le licencié visualise, télécharge et/ou imprime son attestation de licence pour la saison

(ce lien contient un identifiant unique généré à chaque validation de la licence)

Ce lien de téléchargement se retrouve :

- Dans SPIDWEB
- Dans MONCLUB
- Dans l'espace LICENCIÉ



La licence dématérialisée saison 2015/2016



Date 23/04/2015

Attestation de licence Saison 2015/2016

CAUGANT Eric

13, villa Jean-Baptiste Dumay
75013 PARIS

N° 7513541 du 22/04/2015
Club : 12751450 AS FFTT
Cl : 8 /861pts - Nationalité : F
Certificat médical fourni
Né(e) le 12/03/1959 - Cat : V2/-60 - Sexe : M
Type : Traditionnel



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf approbation de votre part, les informations fournies font l'objet d'un futur traitement susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fft.com/espace/licencie>

 <p>Ping Pong Mag revue officielle de la FFTT Abonnement sur http://www.boutiquedufft.com</p>	<p>Votre ligue régionale I.L.E. DE FRANCE 1-3 rue de la Poste 93200 ST DENIS Mail : lecl@lfrce.fr Web : http://www.ile-fr.com/ Tél : 0155870000</p> 	<p>Votre comité départemental PARIS COMITÉ DE PARIS 95500 St Aubin France 33200 ST DENIS Web : www.parisfft.com</p> 
--	--	---

Assurances

Déclarations d'accident - elles doivent être adressées à : Mme Myriam BAHUAUD, DE CLARENS - 17, rue Washington - 75013 PARIS CEDEX 03 et au siège de la FFTT.
Conformément à l'article L.221 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covis Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'existence de la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels encourus à la pratique sportive peut les exposer.
Vous trouverez ses informations sur :
- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre
A l'adresse suivante : www.fft.com/informations/assurances.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.
Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) à l'adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".
Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.
Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "en entraînement, ni compétition" qui sera imprimée. En cas de présentation d'une licence portant la mention "en entraînement ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

PARTENAIRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE		

FFTT - 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13 - 01 53 94 50 00 - fft@fft.fr



La licence dématérialisée saison 2015/2016

Les informations officielles



Date 23/04/2015

Attestation de licence Saison 2015/2016

CAUGANT Eric

13, villa Jean-Baptiste Dumay
75013 PARIS

N° 7513541 du 22/04/2015
Club : 12751450 AS FFTT
Cl : 8 /861pts - Nationalité : F
Certificat médical fourni
Né(e) le 12/03/1959 - Cat : V2/-60 - Sexe : M
Type : Traditionnel



Accès aux informations personnelles Et à l'espace licencié

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.
L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.
Espace licencié : <http://www.fft.com/espacelicencie>

Espace promotionnel Fédéral – Régional - Départemental



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

ILE DE FRANCE
1-3 rue de la Poterie
93200 ST DENIS
Mail : iledefrance@fft-idf.com
Web : <http://www.fft-idf.com/>
Tél : 0155872690



Votre comité départemental

PARIS
COMITÉ DE PARIS
90/92, Bd Anatole France
93206 ST DENIS
Web : www.paristt.com



Rappels réglementaires Assurances et certificat médical

Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à Mme Myriam BAHUAUD, DE CLARENS - 17, rue Washington - 75383 PARIS CEDEX 08 et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fft.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté"

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée. En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

Les partenaires de la FFTT



PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



FFTT - 3 rue Dieudonné Costes - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13 - 01 53 94 50 00 - fft@fft.email